

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2007 - Convocation du 19/09/2007  
Compte rendu affiché le : 05/10/2007  
Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	21

**Présents :** M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. MEYER; Mlle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme DESVIGNES; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT

**Absents représentés :** M. BOUREZG (pouvoir à Mlle MILLET); M. POINT (pouvoir à M. GONDELAUD); M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

**Absents excusés :** Mme PERRIN; Mme BERRA; M. FORGET

**Absents :** M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme ZULI; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

## **Objet : Décision modificative n° 3**

Un ajustement de crédit est nécessaire sur l'opération 0025 « Restructuration de l'Hôtel de Ville » au vu de l'état des engagements réalisés sur cette opération. Il est proposé de rajouter 50 000.00 € sur cette opération.

L'équilibre de cette décision est réalisé par le transfert de la section de fonctionnement d'une recette supplémentaire de 50 000.00 € provenant d'une régularisation des contributions directes 2006 et encaissées par la Trésorerie.

La décision budgétaire modificative n°3 se présente donc ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
023-Virement à la section d'investissement + 50 000.00 €	73- Impôts et Taxes (article 7311) + 50 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
0025-Opération « Restructuration de l'Hôtel de Ville » (article 2313) + 50 000.00 €	021-Virement de la section de fonctionnement + 50 000.00 €

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la norme comptable M14,
- VU le budget communal,
- **APPROUVE la décision budgétaire modificative n° 3 comme présentée ci-dessus et équilibrée à 50 000 euros pour la section de fonctionnement et 50 000 euros pour la section d'investissement,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,  
Le 27 septembre 2007  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 09/10/2007  
Publication ou affichage du 09/10/2007  
Paul LAFFLY,  
Maire.

